

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public

Date d'émission du rapport : 2 mai 2025.

Numéro d'inspection : 2025-1150-0002

Type d'inspection :

Plainte
Incident critique

Titulaire de permis : CVH (No. 6) LP by its general partner, Southbridge Care Homes (a limited partnership, by its general partner, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : The Palace, Alexandria

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 29 et 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2025.

L'inspection concernait :

Système de rapport d'incidents critiques (SIC)

- le registre n° 00144094 – (SIC n° 2642-000011-25) ayant trait à un cas allégué de mauvais traitements envers une personne résidente de la part d'une personne résidente;
- le registre n° 00144378 – (SIC n° 2642-000013-25), ayant trait à un cas allégué de négligence envers une personne résidente de la part d'un membre du personnel.
- le registre n° 00145281 – (SIC n° 2642-000015-25), ayant trait à un cas allégué de mauvais traitements envers une personne résidente de la part d'un membre du personnel.

Plainte

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

- le registre n° 00146143 ayant trait à un cas allégué de mauvais traitements envers des personnes résidentes inconnues de la part d'un membre du personnel.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.